



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 71206

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par de nombreux futurs pré-retraités de notre pays quant au régime des retraites complémentaires leur étant applicable. Si les accords signés avec les partenaires sociaux doivent viser à pallier le déséquilibre démographique en la matière à partir de 2005, en revanche, les intéressés nés en décembre 1942 et dont la retraite ne sera liquidée qu'un mois plus tard, ne pourront cesser leur activité qu'en voyant leur pension amputée de 22 %. Cette situation sonne le glas de la retraite à 60 ans pour les retraites complémentaires. Aussi, il la remercie de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71206

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7363